

Arrêté n° 2026-513/PN du 2 octobre 2026

Modifiant l'arrêté n° 2026-464/PN du 10 septembre 2026 portant nomination du chef du service des milieux et ressources aquatiques à la direction du développement économique et de l'environnement de la province Nord

Le président de l'assemblée de la province Nord,

- Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la délibération n° 2026-145/APN du 3 juillet 2026 relative à l'élection du président de la province Nord ;
- Vu la délibération n° 2025-110/APN du 29 août 2025 portant modification de l'organisation de la direction du développement économique et de l'environnement (DDEE) ;
- Vu l'arrêté n° 2026-464/PN du 10 septembre 2026 portant nomination du chef du service des milieux et ressources aquatiques à la direction du développement économique et de l'environnement de la province Nord,

Arrête :

Article 1 : A l'article 1er de l'arrêté n° 2026-464/PN du 10 septembre 2026 susvisé, le mot « terrestres » est supprimé.

Le reste sans changement.

Article 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux (2) mois à compter de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au commissaire délégué de la République pour la province Nord, notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le Président de la province Nord et par délégation Le Chef du service gestion des carrières et des rémunérations

CHRISTOPHER PIU